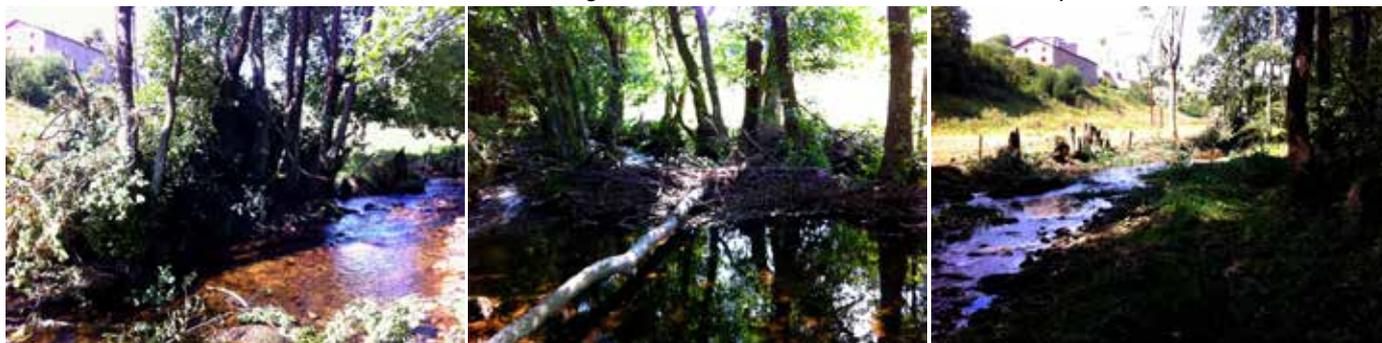


Travaux de restauration à Chalmazel

Dans le cadre de la convention avec le Conseil Départemental de la Loire, l'équipe rivière du syndicat a réalisé un chantier de restauration de la ripisylve et d'entretien du cours d'eau sur le Lignon, au pied de la station de ski de Chalmazel. L'opération a consisté à abattre plusieurs arbres et en élaguer d'autres, à démonter des embâcles (amas de bois mort et branches s'accumulant en tas dans le lit du cours d'eau), à nettoyer le cours d'eau (enlèvement de déchets), et à revaloriser le cours d'eau d'un point de vue paysager en le rendant plus lisible. Cette action s'inscrit dans le cadre de la gestion et de l'entretien du foncier départemental.



Campagne annuelle de lutte contre la renouée du Japon



Une stratégie adaptée et ciblée :

La renouée du japon est la principale plante invasive sur notre bassin versant. Sa présence est telle qu'aujourd'hui le syndicat a ciblée seulement une partie des zones à traiter afin d'une part d'éviter l'apparition de nouveaux foyers, et d'autre part contenir les foyers les moins importants. La stratégie de lutte mise en œuvre s'appuie sur plusieurs passages (2 ou 3) entre mai et septembre. La renouée est traitée de façon spécifique en fonction de son stade de croissance :

1. Jeunes plants avant le stade ligneux : intervention mécanique avec un rotofil appliqué de façon verticale, de la tête au pied. Cette intervention doit être réalisée avant que la plante ne produise des fibres ligneuses, afin d'éviter la propagation par rejet.
2. Plants ligneux : Fauche répétitive suivie d'un broyage spécifique permettant de maîtriser la propagation par les rejets.



Répartition géographique des secteurs d'interventions

La présente carte illustre les points d'intervention de l'équipe rivière lors de la campagne annuelle de lutte contre la renouée du Japon, révisée en 2015.

Les efforts se concentrent sur la vallée de l'Anzon, où l'invasion peut encore être contenue, avec malgré tout chaque année de nouveaux foyers à l'amont.

L'autre secteur concerne le haut Lignon, et plus particulièrement sur la commune de Chalmazel, depuis la station de ski jusqu'à la confluence entre le Lignon de Jeansagnière et le Pont de Chevelière.

Le point de traitement présent sur le Lignon de Plaine à Saint Etienne le Molard correspond à la placette dite de protocoles. Différentes techniques sont mises à

l'essai sur cette placette témoin, dans le cadre d'un travail scientifique avec l'université de Lyon.

L'autre point de traitement concerne le Ruillat sur la commune de Champdieu, avec une vocation plutôt paysagère et touristique.

On peut donc remarquer qu'il n'y a pas interventions sur la plaine, du fait d'une présence beaucoup trop importante qui nécessiterait des moyens humains dont le syndicat ne dispose pas.

La renouée : une plante particulière

Originaire d'Extrême-Orient, elle a été introduite en France au XIV^e siècle comme une plante ornementale. Aujourd'hui elle a envahi les bords de cours d'eau et les bords de routes... Cette espèce se développe très rapidement, car elle s'est bien adaptée au climat qui lui est favorable. Son système de reproduction par rhizomes et graines lui permet de s'étaler à travers les remblais, le long des routes et des cours d'eau.

Son système racinaire perturbe les berges jusqu'à entraîner de fortes érosions (et même des écroulements). Sa domination sur les espèces végétales locales empêche le renouvellement des arbres et de la flore, et diminue la biodiversité de la ripisylve. L'accès aux berges est rendu difficile, notamment pour les usagers (pêcheurs et gestionnaires de cours d'eau).

Une invasion qui prend de l'ampleur

Les renouées sont présentes dans tout le département de la Loire où les foyers se situent en bord de route, en bordure de cours d'eau et en zones urbanisées. La première présence connue date de 1948 dans les bassins de ce qui était alors l'auberge de la Bâtie d'Urfé.

Le fauchage sur les bords de routes est un des facteurs de propagation important, qui crée des éclats de renouées. La tige coupée de la renouée se bouture très facilement, augmentant encore davantage la dispersion de la plante. Le transport de remblais d'entreprises de travaux publics par exemple, où la terre peut être contaminée de rhizomes de la plante, entraîne une propagation sans difficulté. Les crues emmènent les tiges de renouées en aval des cours d'eau et augmentent sa prolifération.





Suivi des populations d'écrevisses à pieds blancs (espèce menacée)



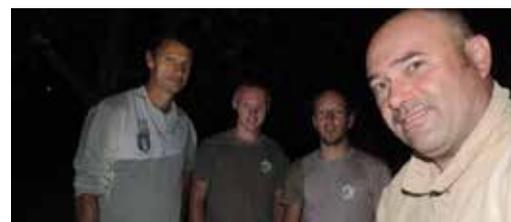
Afin d'acquérir des données réactualisées, dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle fiche action à inscrire au contrat Rivière-Natura 2000, deux nuits de prospection ont été réalisées début août. Le protocole mis en œuvre sur les tronçons prospectés a été le suivant :

- Parcours de 100 à 200 mètres linéaire depuis la limite aval connue sur le tronçon. Equipés de lampes suffisamment puissantes, les prospecteurs réalisent un comptage des individus observés, de façon à déterminer une densité de présence et pouvoir la comparer avec les données précédentes.
- Parcours de 100 mètres linéaires depuis le point médian du tronçon, avec comptage et calcul de densité de présence.
- Parcours de 100 à 200 mètres linéaires depuis la limite amont connue. Selon le même principe, il s'agit également d'observer si la longueur des tronçons colonisés restent identiques, progressent ou régressent.



Résultats sommaires des prospections :

Cours d'eau	Limites tronçon	Densité	Remarques
TAVEL	Les limites restent inchangées depuis 2011.	De très bonnes densités observées allant jusqu'à 250 individus pour 100 ml	Une bonne densité de truites fario. Certaines écrevisses sont porteuses de parasites (branchiopodélide)
Ruisseau de la GOUTTE	Les limites restent inchangées depuis 2011.	Assez bonnes densités malgré la sécheresse.	Faible densité de truites fario.
Ruisseau de BAREILLE	Les limites restent inchangées depuis 2011	Assez bonnes densités malgré la sécheresse.	Une zone humide à la limite amont pourrait constituer un réservoir biologique
BOUCHAT	La limite de présence en amont progresse.	Les densités observées sont assez bonnes	Il s'agit d'un tronçon à surveiller, notamment vis-à-vis de la mortalité.
TREZAILLETTE	Les limites restent inchangées et sont constituées par des infranchissables naturels.	De très fortes densités ont été observées.	L'ensemble du tronçon a bénéficié d'un Contrat Natura 2000 qui permet la protection de l'habitat des écrevisses à pieds blancs.



L'équipe de prospection (de gauche à droite) : Jean-Michel PERROT (ONEMA), Anthony FEDIX, Mathieu SCARAMUZZI (FDAPPMA), Fred MARTEIL (SYMILAV)



Campagne annuelle de Pêche électrique de suivi

Chaque année en septembre ont lieu les pêches électriques de suivis des populations piscicoles, réalisées par la fédération de pêche de la Loire. Le SYMILAV fournit un appui local par la mise à disposition d'un ou deux agents sur les différentes stations qui sont pêchées.



Stations pêchées en 2015 :

Cours d'eau	Lieux	Communes
Les Salles	Le lac	Les Salles
L'Anzon	La Valette Haute	Saint Priest la Vêtre
L'Anzon	Rivalsupt	Noirétable
Le Lignon	Pont neuf	Saint Georges en Couzan
Le Lignon	Pont du Diable	Saint Georges en Couzan
Le Lignon	Usine Saint Martin	Saint Georges en Couzan
Le Lignon	Stade de Trelins (Parcours No Kill)	Trelins
Le Vizézy	La Guilhanche	Essertines en Chatelneuf
Le Vizézy	Amont Quai des eaux minérales	Montbrison
Le Vizézy	Quai d'Astrée	Montbrison
Le Vizézy	Bullieux	Savigneux



Cette année des nouvelles stations ont été pêchées, notamment afin d'effectuer des pêches dites de sondages. Elles pourraient être amenées à être pêchées plus régulièrement. Il s'agit notamment du ruisseau Les Salles, de l'Anzon à la Valette, du Vizézy dans le centre de Montbrison. Les pêches réalisées sur le Vizézy dans Montbrison, font suite à la mise en place du parcours sans tuer (no-kill) en lieu et place de l'ancienne réserve de pêche qui démarrait du pont Saint Jean et s'étendait en amont jusqu'au square des eaux minérales. Les densités de truites observées sur les deux stations pêchées au cœur de la ville, sont vraiment

importantes, et encourageantes, notamment pour l'APPMA de la Gaule Montbrisonnaise qui gère le parcours sans tuer en cœur de ville.

L'ombre commun (photo ci-contre) est bien présent sur le Lignon de plaine. Il colonise petit à petit le bas Anzon grâce aux dispositifs de franchissements piscicoles (passes à poissons).



Directeur de publication : Henri MEUNIER

Newsletter N°51-SEPTEMBRE 2015

SYMILAV [Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy]

Conception/création : Fred MARTEIL

fred.marteil@lignonduforez.fr

Square Savignano 42600 SAVIGNEUX